

1. Forfaits proposés

A compter de septembre 2024, la Région Nouvelle Aquitaine met en place la tarification solidaire.

Trois forfaits sont proposés pour les élèves demi-pensionnaires :

- **Demi-pension 3 jours : LUNDI-MARDI ET VENDREDI**
- **Demi-pension 4 jours : LUNDI-MARDI-JEUDI ET VENDREDI**
- **Demi-pension 5 jours.**

Un forfait est proposé pour les élèves internes :

- **Internat 4 nuits**

Pour les élèves choisissant le forfait Demi-Pension 3 jours et Demi-Pension 4 jours, les repas pris hors jours du forfait seront facturés au tarif de 5.55€ dès la rentrée scolaire du 02 septembre 2024.

Nous vous remercions de bien vouloir nous remettre le coupon réponse ci –dessous pour le 15 septembre 2024 au plus tard. Sans réponse, votre enfant sera considéré au forfait 5 jours. L'inscription n'est modifiable qu'en fin de trimestre pour le trimestre suivant.

2. Inscription à la tarification solidaire

Les tarifs sont fixés par la Région Nouvelle Aquitaine. Nous vous rappelons que l'inscription à la tarification solidaire est **OBLIGATOIRE** (demi-pension et internat) sur le site de la Région avant le 10 octobre :

<https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro>

En l'absence d'inscription en ligne, c'est le tarif le plus élevé qui s'applique. La grille tarifaire est disponible sur le site de la Région

3. Règlements des factures :

Les factures des frais scolaires sont établies en début de trimestre. Le paiement se fait à réception de l'avis aux familles (facture) en début de trimestre. La facture est envoyée par mail.

ATTENTION : pas de prélèvements automatiques pour le règlement de la demi-pension et de l'internat.

Ci-dessous, les différents modes de paiement possibles indiqués sur la facture :

- Par paiement en ligne via télé-services / Par virement bancaire sur le compte du Lycée / Par carte bancaire à l'intendance / Par chèque à l'ordre du Lycée / En espèces à la caisse du comptable

Nom et prénom de l'élève :

Classe

Choix :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Demi-pension 3 jours (lundi-mardi et vendredi) | <input type="checkbox"/> Interne 4 nuits |
| <input type="checkbox"/> Demi-pension 4 jours (lundi-mardi-jeudi et vendredi) | <input type="checkbox"/> Externe |
| <input type="checkbox"/> Demi-pension 5 jours | |

Date et signature :